



FIDAXE

**CENTRE SOCIAL « LA BUSETTE »
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
1 rue Georges Lefèvre
59000 LILLE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**Siège Social : ZAC du beau pré – Le village 2800 – 62131 VERQUIN
Tél. : 03 21 52 88 33 – Port. : 06 19 49 00 75**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



FIDAXE

CENTRE SOCIAL « LA BUSETTE »
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
1 rue Georges Lefèvre
59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE SOCIAL « LA BUSETTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Siège Social : ZAC du beau pré – Le village 2800 – 62131 VERQUIN
Tél. : 03 21 52 88 33 – Port. : 06 19 49 00 75

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 et les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles produits, trésorerie, personnel, fournisseurs/achats en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VERQUIN, le 11 mai 2026

Cabinet FIDAXE
Natacha ANSART
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts-de-France



Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	5 436	5 436			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	19 665	19 665			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	56 066	47 596	8 470	11 585	- 3 115
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000	
TOTAL (II)	83 167	72 697	10 470	13 585	- 3 115
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	182 170		182 170	228 522	- 49 900
Charges constatées d'avance	2 419		2 419	4 664	- 2 245
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	425 244		425 244	359 387	65 857
TOTAL (III)	609 833		609 833	592 574	13 711
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	693 000	72 697	620 303	606 158	10 597

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	386 588	386 588	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-54 851	-12 962	- 41 889
Excédent ou déficit de l'exercice	61 394	-41 890	103 284
Situation nette (sous total)	393 131	331 737	61 394
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	393 131	331 737	61 394
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	57 128	56 300	828
TOTAL (III)	57 128	56 300	828
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 153	27 063	- 1 910
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	143 946	176 420	- 36 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	945	14 639	- 13 694
TOTAL (IV)	170 044	218 121	- 51 625
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	620 303	606 158	10 597

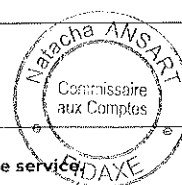
Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	5 808	5 766	42	0,73
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	633 755	644 848	- 11 093	-1,72
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	593 265	564 470	28 795	5,10
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		9 771	- 9 771	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4 764	11	4 753	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 237 592	1 224 866	12 726	1,04
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	289 216	270 541	18 675	6,90
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	44 453	53 675	- 9 222	-17,18
Salaires et traitements	659 829	737 349	- 77 520	-10,51
Cotisations sociales	183 574	209 751	- 26 177	-12,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 566	4 344	222	5,11
Dotations aux provisions	828	2 725	- 1 897	-69,61
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 232	8	2 224	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 184 699	1 278 394	- 93 695	-7,33
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	52 893	-53 527	106 420	198,82
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	8 501	13 687	- 5 186	-37,89
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	8 501	13 687	- 5 186	-37,89

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	8 501	13 687	- 5 186	-37,89
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	61 394	-39 840	101 234	254,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 050	- 2 050	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		2 050	- 2 050	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-2 050	2 050	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 246 093	1 238 554	7 539	0,61
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 184 699	1 280 443	- 95 744	-7,48
EXCEDENT OU DEFICIT	61 394	-41 890	103 284	246,56
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	134 835	135 617	- 782	-0,58
Bénévolats	35 711	33 733	1 978	5,86
Total	170 546	169 350	1 196	0,71
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	130 009	133 600	- 3 591	-2,69
Prestations en nature	4 825	2 017	2 808	139,22
Personnel bénévole	35 711	33 733	1 978	5,86
Total	170 546	169 350	1 196	0,71

ANNEXE



Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 616 755,26 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 61 394,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/04/2026 par les dirigeants.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les contributions volontaires en nature sont les suivantes :

Bénévolat pour 35 711.28 E correspondant à 3 006 heures au taux horaire de 11.88 E.

Prestation en nature pour 134 834.52 E correspondant au prêt de matériels, véhicules et main d'œuvre pour 11 565.52 E et aux autres charges concernant les locaux et l'agent logé pour 123 269 E.

Cette écriture n'a aucune incidence sur le résultat mais permet de constater la charge et le produit direct.

Conformément au règlement ANC 2018-06, l'association comptabilise ces dernières « au pied » du compte de résultat pour un montant de 134 834.52 E.

Principes, règles et méthodes comptables

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et à l'ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (cf. Changement de méthode comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle,
- Continuité de l'exploitation,
- Régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
-

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

L'objet social de l'entité :

Le centre social propose des activités et des services aux enfants, aux jeunes et aux adultes.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Le centre social propose des activités de loisirs, culturelles, un accompagnement des familles et un service multi-accueil pour la garde des enfants en crèche ou halte-garderie.

Les moyens mis en œuvre :

Une équipe pluridisciplinaire composée de 17 salariés permanents, de 13 CDD et vacataires et d'une équipe de 36 bénévoles permet le fonctionnement de l'association. Les financements sont issus des subventions de la CAF, de la ville de Lille, du département du Nord, de la région Hauts de France et des contributions des familles.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes et règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 436			5 436
Immobilisations corporelles	74 280	1 451		75 731
Immobilisations financières	2 000			2 000
TOTAL	81 716	1 451		83 167

Amortissements et provisions d'actif

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 436			5 436
Immobilisations corporelles	62 695	4 566		67 261
Immobilisations financières				
TOTAL	68 131	4 566		72 697

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Actif immobilisé	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	5 436	5 436	0	1 an
Install agencés bâtiments	19 665	19 665	0	De 5 à 10 ans
Mat technique activité	13 626	12 847	779	5 ans
Matériel et outillage	14 761	14 611	150	5 ans
Instal générales agencements	5 473	4 157	1 315	7 ans
Mat bureau informatique	16 176	10 249	5 927	De 3 à 5 ans
Mobilier	6 030	5 731	299	De 5 à 10 ans
TOTAL	81 167	72 697	8 470	72 697

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Actif immobilisé	2 000		2 000
Actif circulant et charges d'avance	184 289	184 289	
TOTAL	186 289	184 289	2 000

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	34 247
Disponibilités	8 501
TOTAL	42 748

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	386 588				386 588
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-12 962	-41 890			-54 851
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-41 890				61 394
Dont générosité du public					
Situation nette	331 737	-41 890			393 131
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	331 737	-41 890			393 131
TOTAL dont générosité du public					

Notes sur le bilan passif

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges	56 300	828			57 128
TOTAL	56 300	828			57 128

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	25 153	25 153		
Dettes fiscales et sociales	143 946	143 946		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	945	945		
TOTAL	170 044	170 044		

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs – factures non parvenues	15 199
Dettes fiscales et sociales	104 088
Autres dettes	
TOTAL	119 287

Autres informations

Indemnité de départ à la retraite

Cet engagement a été comptabilisé pour 57 128 E au 31/12/2025.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation : 3.56%

Table de mortalité : Table INSEE 2016-2018

Turn-over : faible

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	22	36
TOTAL	22	36